DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 02 novembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de conseillers représentés : 0

Présents : DEBOST Pascal, PAILLOT Pascal, PUJO Audrey, ANDRE Serge, GALLAND Ginette, VAIRET Jean-René, LABRETTE Anne-Marie, LUGAZ Patrick, MOISSON Jocelyne, DUFOUR Valérie, FLATTOT Sandrine, GERMAIN Ludovic, MORNAY Richard, TRICOT Jérémy, LANGERON Danielle, BERTHAUD Pascal, DIETRICH Franck, VENTRICE Aurore
Excusé(s) : Néant
Absent (s) : VIROT Magali
Secrétaire de Séance : GALLAND Ginette

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.
La séance est publique, plusieurs personnes sont présentes dans l'assistance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 07.09.2026
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE
- M. Pascal PAILLOT fait le point sur la réunion à laquelle il a assisté le 22.09.2026 à la Maison de Santé, avec Mesdames LANGERON Danielle et VIROT Magali, en présence des professionnels de santé et revient sur les différents points évoqués (Départ du kinésithérapeute au 17.12.2026 et raisons de son départ ; Date prévisionnelle d'installation des nouveaux volets roulants ; Proposition des médecins de réaliser une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques, éventuellement à leur charge ; Futur ostéopathe qui souhaiterait s'installer à Romenay ; etc.) ; La prochaine réunion est prévue le 15.12.2026.
- M. Pascal PAILLOT fait le point sur la réunion organisée par le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne le 28.09.2026 à Simandre concernant la révision du SCOT (entrée en vigueur prévue en 2027, si adoption, il faudra notamment réajuster le PLUI).
- Mme Ginette GALLAND fait le point sur la réunion Sénior de la CCTB qui s'est tenue à Simandre le 15.09.2026 et revient sur les différents sujets évoqués (Tarifs trajet avec la Croix Rouge ; Ateliers tels que Musicothérapie, psychologue, mémoire, sécurité routière, cuisine, renforcement musculaire, équilibre ou encore après-midi musical ; Salle Snoezelen ; Tarifs du TAD ; etc.)
- Mme Ginette GALLAND fait le point sur l'AG de l'Association du Dix de Der à laquelle elle a assisté le 28.09.2026 (20 adhérents ; association qui fonctionne bien).
- Mme Ginette GALLAND fait le point sur l'AG de l'association Croc'Notes à laquelle elle a assisté le 25.09.2026 (association très active ; environ 40 élèves ; 3 professeurs rémunérés ; nombreuses animations sur Romenay et Cuisery ; budget équilibré).
- M. Jean-René VAIRET fait le point sur la réunion du SIVOM du Louhannais qui s'est tenue le 22.09.2026 et revient sur les différents sujets débattus (ANV pour 12000 € ; Devenir et évolution des déchetteries, création d'un groupe de travail sur le sujet ; Recrutement d'un étudiant en alternance en communication afin de mieux communiquer sur le tri des déchets notamment).
- M. Jean-René VAIRET fait le point sur la réunion du SIE de la Basse Seille à laquelle il a assisté le 29.09.2026 (Reprise de l'installation des compteurs d'eau communiquant par un nouveau prestataire).
- Mme Anne-Marie LABRETTE fait le point sur la réunion de l'association l'Amicale des Séniors de Romenay qui s'est tenue récemment (15 adhérents déjà) ; l'activité de l'association démarre le 13.10.2026 ; prévision de 2 réunions par mois en période d'hiver.
- M. Serge ANDRE fait part à l'assemblée du bilan financier du concours de pétanque du CCAS organisé fin juillet (bénéfice : 783 €)
- M. Pascal BERTHAUD fait part de plusieurs éléments concernant le SIVOM du Louhannais (démission et remplacement, accent mis sur le « mieux trier »).
- Mme Aurore VENTRICE fait le point sur la dernière réunion de la commission communication (devis en cours pour la refonte du site internet communal et pour le bulletin municipal ; point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de novembre).
- Mme Danielle LANGERON demande pour quelles raisons les cloches de l'église ne sonnent plus lors des enterrements.
- M. Patrick LUGAZ relaie une demande des habitants du lotissement Les Curtils qui souhaiteraient savoir si la voirie à l'entrée du lotissement peut être refaite.
- M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de Mme Magali VIROT faisant part de sa démission du conseil municipal.

- M. le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil d'administration de l'EHPAD est prévu le 22.10.2026 (normalement présentation des 2 scénarios possibles : fusion et GTSMS) ; M. le Maire indique avoir rencontré le député Eric MICHOUX courant septembre sur le sujet.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau locataire est entré début octobre dans le studio de La Troffeta et qu'une nouvelle locataire va entrer début novembre dans le T1 Bis Rue de l'ancien Presbytère.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du lancement prochainement par la CCTB des études pour les zones humides dans le cadre des futures zones d'activités économiques.
- M. le Maire fait le point sur le dossier assainissement désormais géré par la CCTB (Problème clarificateur STEP, devis en attente signature par le Président ; réunion le 24.09.2026 avec le vice-président, Ingrid PERDRIX et la juriste afin de déterminer qui, entre la commune ou la CCTB, achètera le terrain supplémentaire pour la future STEP, proposition que ce soit la CCTB).
- M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie réalisés par la CCTB Route de Villaroux sont terminés ; Apparition de fissures dans la chaussée dues à la sécheresse.
- M. le Maire fait le point sur les différents travaux en cours ou réalisés (pose de barrières à l'arrière de la salle des fêtes ; installation de potelets derrière l'église pour éviter le stationnement gênant des véhicules ; installation des cages latérales sur le terrain de foot + réalisation de quelques travaux annexes ; réalisation d'un busage drainant dans les fossés du stade avant la pose de la clôture ; intervention sur le site de l'étang de la Chagne en parallèle des travaux de l'AAPPMA pour la taille d'arbres ; reprise du broyage des haies + fauchage suite à la levée de l'arrêté d'interdiction, dans les charrières pierrées dans un premier temps).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté municipal interdit actuellement d'utiliser le stade municipal et fait part du mécontentement du RCBS ; cet arrêté est justifié par la volonté de la commune de ne pas détériorer le terrain pour lequel un investissement financier conséquent est réalisé chaque année en termes d'entretien.
- M. le Maire suggère qu'une réflexion soit menée au printemps 2027 par la commission embellissement du bourg concernant le devenir du site de l'étang de la Chagne, afin de l'optimiser, suite aux travaux en cours de réalisation.
- M. le Maire propose de réfléchir sur la mise en place d'une borne payante pour l'accès à l'eau au niveau de l'aire de camping-car.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une évaluation de l'école de Romenay (+ services périscolaires) va être réalisée tout au long de l'année scolaire ; une première rencontre est prévue le samedi matin 17.10.2026.
- M. le Maire fait le point sur les derniers mouvements d'agents au sein de la collectivité (arrivée le 01.09.2026 de M. Mickael PAYET, nouvel agent technique, et arrivée le 18.09.2026 de Mme Jessica OUDET qui succède à Mme Fabienne HUGUES au poste de secrétaire comptable, dans la cadre de son départ à la retraite).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion du CCAS est prévue fin octobre pour la préparation des colis de de Noël aux aînés.
- M. le Maire informe l'assemblée que la modification des horaires de l'éclairage public est enfin effective ; M. le Maire propose de réfléchir à la mise en sens unique de la circulation dans la rue Nouvelle.
- M. le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion de la commission des finances, une consultation de plusieurs établissements bancaires est en cours pour déterminer le plan de financement notamment de la MAM ; il précise que la halle couverte sera quant à elle financée en autofinancement.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du nouveau marché groupé du SYDESL pour l'électricité pour la période 2029-2032.
- M. le Maire fait le point sur les manifestations associatives récentes ou à venir (Romenay Rand du 20.09.2026 ; Vin cuit le 10.10.2026 ; Repas et loto du RCBS ; Vide ta chambre et vente de plats à emporter de l'association Sonia Réussira ; Cinéma itinérant le 10.10.2026 à la salle des fêtes).
- M. le Maire informe l'assemblée que la saison d'ouverture du musée du Champ Bressan s'est achevée le 28.09.2026 (en attente des statistiques de fréquentation).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de rentrée a eu lieu à la médiathèque avec les agents salariés, les bénévoles de la médiathèque et de l'association Anivoles, et les élus référents (Problématique de clés et de portes laissées ouvertes, projet de changement de serrure, nécessité d'encadrement des nombreuses initiatives, etc.).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec le Département de S. & L. – Médiathèque 71 – pour la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat entre la commune et le Département.
- M. le Maire informe l'assemblée avoir rencontré le représentant de la société NaTran pour une présentation d'un projet d'hydrogénoduc à l'étude nommé HY-FEN qui pourrait concerner une partie minime de la commune de ROMENAY (échéance 2030).
- M. le Maire fait part à l'assemblée du mail reçu en mairie de la part de M. Roger DONGUY pour l'organisation de la Quête du Souvenir les 31/10 et 01/11/2026 au cimetière de Romenay.
- M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux pour les espaces jeunesse à la Communauté de Communes Terres de Bresse (Cuisery et Saint-Germain).

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – ETUDE DES OFFRES

- **CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S – MAM**

  M. le Maire informe l'assemblée que conformément à sa délibération du 18.05.2026 l'autorisant à effectuer une consultation d'architectes selon la procédure du MAPA afin de missionner un architecte pour le projet de MAM, une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de MAM a été effectuée durant l'été et que deux cabinets sur les trois consultés ont fait parvenir une offre.

  M. le Maire fait part à l'assemblée des offres reçues et lui demande de bien vouloir en délibérer.

  Le conseil municipal, après délibération, décide par 16 voix pour et 2 abstentions, de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création et d'aménagement d'une MAM, l'offre de l'entreprise ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX avec un taux d'honoraires et frais d'architecte fixé à 8.60 % du montant HT des travaux estimés provisoirement à ce jour à 506 000 € HT ; le conseil municipal autorise par 16 voix pour et 2 abstentions M. le Maire à valider l'offre et passer la commande.

- **CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de halle couverte a été effectuée durant l'été et que deux cabinets sur les trois consultés ont fait parvenir une offre.
M. le Maire fait part à l'assemblée des offres reçues et lui demande de bien vouloir en délibérer.
Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de surseoir à statuer sur ce point dans l'immédiat dans l'attente d'une négociation avec les deux cabinets concernés. Le point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de novembre 2026.

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2027 - COMMUNE

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **BUDGET COMMUNE**

Chapitres	Désignation	Crédits ouverts en 2025
21	Immobilisations corporelles	109 500.00 €
22	Travaux divers bâtiments	180 000.00 €
45	Aménagement cimetière	5 000.00 €
49	Divers	40 000.00 €
56	Immeuble Chevauchet	3 000.00 €
57	Salle des fêtes	22 000.00 €
63	Travaux bâtiments	30 000.00 €
64	Immeuble de rapport	30 000.00 €
	Frais d'étude	80 000.00 €
	Matériel et outillage technique	80 000.00 €
	Bâtiments privés	524 654.16 €
	TOTAL	1 104 154.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation sur l'exercice 2027 les dépenses d'investissements suivantes, pour un total de 276 038.54 € :

Chapitres	Désignation	¼ Crédits ouverts en 2026
21	Immobilisations corporelles	27 375.00 €
22	Travaux divers bâtiments	45 000.00 €
45	Aménagement cimetière	1 250.00 €
49	Divers	10 000.00 €
56	Immeuble Chevauchet	750.00 €
57	Salle des fêtes	5 500.00 €
63	Travaux bâtiments	7 500.00 €
64	Immeuble de rapport	7 500.00 €
	Frais d'étude	20 000.00 €
	Matériel et outillage technique	20 000.00 €
	Bâtiments privés	131 163.54 €
	TOTAL	276 038.54 €

PROJET D'ACQUISITION DE CITERNE SOUPLE POUR LE STOCKAGE D'EAU DE PLUIE : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'acquisition d'une citerne souple pour le stockage d'eau de pluie à installer derrière le bâtiment communal mis à disposition du comité des fêtes de Romenay. Il fait part à l'assemblée des devis sollicités pour la fourniture et l'installation d'un équipement correspondant (50 ou 60 m3), et lui demande de bien vouloir en délibérer.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'installation d'une citerne souple pour le stockage d'eau de pluie de 60 m3 derrière le bâtiment communal mis à disposition du comité des fêtes, et décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise BHD Environnement – 71500 LOUHANS d'un montant total de 2 531.00 € HT soit 3 037.20 € TTC. Le conseil municipal autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ET DISPOSITIF DE SOUTIEN CHEQUE-ARBRE 71 : DEVIS ARBRES VALIDÉ (POUR INFORMATION)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 07.09.2026, elle avait décidé à l'unanimité de planter une trentaine d'arbres en divers points de la commune sur des terrains communaux, de demander la subvention auprès du Département de Saône-et-Loire dans le cadre du dispositif Chèque Arbre 2026, elle avait donné pouvoir au Maire pour déposer le dossier de demande de subvention correspondant avant le 30/09/2026 et avait autorisé le Maire à faire réactualiser le devis de fourniture des arbres auprès de l'entreprise Les Serres de Sennecey-le-Grand (augmentation du nombre d'arbres à planter).

M. le Maire informe l'assemblée que la commission Embellissement du bourg s'est réunie le 17/09/2026 à 14h00 afin de définir plus précisément les variétés d'arbres à planter, les emplacements, etc. Il indique que c'est sur cette base que le devis a été réactualisé et validé pour un montant de 4 966.40 € HT soit 5 463.04 € TTC.
M. le Maire précise à l'assemblée que le dossier de demande de subvention a été déposé le 28/09/2026. Le Département de S. & L. a confirmé la réception du dossier qui est complet et en cours d'instruction. La commune est dès lors autorisée à démarrer les travaux, sans préjuger de la décision d'attribution d'aide qui sera prise par le Département (1000 €).
M. le Maire rappelle également à l'assemblée le don de 1500 € fait à la commune début 2026 par l'association « Aime et Protège ta nature » pour la plantation d'arbres.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. GENILLON Sébastien et Mme COUCHOUX Kelly pour la construction d'un garage + terrasse sur leur propriété située « 801 Route des Guiblanches ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme SANTONI Jacqueline pour l'installation d'une clôture + 2 portails sur sa propriété située « 191 Route de la Brosse ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. GACHY Patrick pour la construction d'un mur de chaque côté du portail sur sa propriété située « 580 Route de La Brosse ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CATHALA Jean-Pierre pour la fermeture d'une terrasse + pose 2 velux sur sa propriété située « 467 Route du Petit Montcherin ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. FAVRE Eric pour des travaux de réfection de toiture suite à incendie sur sa propriété située « 4 Rue de l'Hôtel de Ville ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme BOYER Delphine pour un changement d'huisseries sur sa propriété située « 1993 Route des Alpes ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. LONGCHAMPT Yannick pour un changement d'huisseries sur sa propriété située « 4 Ter Rue des Quartiers ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par SOLEA pour le compte de M. VANSTAEN Jean pour des travaux de ravalement de façades sur sa propriété située « 8 Rue des Fossés ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. DELATRE Laurent pour des travaux de réfection de toiture sur sa propriété située « 4/6 Place du 8 mai 1945 ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. DELACOUR Mattéo pour un changement d'huisseries sur sa propriété située « 834 Route des Frettières ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 02 novembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST

MAIRIE de ROMENAY (S.-&-L.)

Le Secrétaire de Séance,
Ginette GALLAND